



Les apprentis ambulanciers évincés des équipes, une pénurie redoutée

Dans les Hauts-de-France et l'Est, l'Agence régionale de santé (ARS) a décidé d'écarter les apprentis ambulanciers des équipes d'intervention, devenant de simples observateurs. Christophe Tetard, chef d'entreprise, craint pour l'avenir de la profession.

PAR GIULIA DE MEULEMEESTER
dunkerque@lavoixdunord.fr

DUNKERQUOIS. Pour le gérant du groupe d'ambulances Tetard, Naëls, Coudekerquoises, Express et SOS, « il y a un amalgame avec le statut de stagiaire ». « L'intérêt de l'apprentissage est de pouvoir intégrer l'apprenti au sein de l'équipe, ce qui est aussi plus facile pour apprendre un métier de terrain comme le nôtre, rappelle Christophe Tetard, également membre

de la chambre nationale des services d'ambulances (CN-SA). Cette décision va être un frein pour la jeunesse alors qu'il y a un manque crucial d'ambulanciers. »

MOTIVER, ÉVOLUER

Deux types de professionnels interviennent en équipe : les auxiliaires ambulanciers et les ambulanciers diplômés d'État (DEA). Auparavant, ils pouvaient être épaulés par les apprentis, un vivier non négligeable pour les sociétés d'ambulances face à la difficulté de recruter. En plus de ses 55 à 60 collaborateurs, Christophe Tetard « pourrait(t) embaucher trente personnes ». Selon un calcul de l'ARS, les apprentis ne sont « pas comptabilisés dans les effectifs pour certaines obligations liées au franchissement de certains seuils sociaux ». Un manquement au code de la santé publique qui les relègue au rôle d'observateurs.

Au sein de son entreprise, Christophe Tetard comptait deux auxiliaires ambulanciers volontaires pour passer le diplôme en apprentissage. Mais, pour Kévin et Sophie, 22 et 24 ans, l'évolution professionnelle attendra. « On a dû stopper la démarche pour les

réintégrer comme auxiliaires, sinon on avait un manque de personnel cet été. Sachant qu'on a déjà un manque au global. Dommage, c'était une belle opportunité, la formation démarrait en juillet. En apprentissage, on peut vite faire le lien entre la théorie et la pratique qui est très importante dans notre métier, encore mal connu (lire ci-dessous). Les apprentis sont plus motivés, ils voient ce que c'est sur le terrain, ils peuvent interagir avec les autres membres de l'équipe, ça crée de la confiance, l'esprit d'équipe. Et, l'objectif est qu'un jour ils soient chefs de bord de leur ambulance. »

« Cette décision va être un frein pour la jeunesse alors qu'il y a un manque crucial d'ambulanciers. »

CHRISTOPHE TETARD

Certains des collaborateurs qui n'osaient pas sauter le pas vers le DEA en formation continue, – retourner huit mois sur les bancs de l'école, sans salaire – envisageaient d'ailleurs l'apprentissage. « C'est un bon moyen de se motiver si on souhaite évoluer », indique le patron qui travaille étroitement avec l'IFA⁽¹⁾ de Calais.

« C'est un véritable coup de boutoir porté à la politique de recrutement des entreprises du transport sanitaire alors que les ambulanciers se sont engagés massivement dans l'apprentissage », regrette la CNSA, qui a saisi le ministère de la Santé, redoutant « une propagation » à l'ensemble de la France. Entre 2020 et 2021, le nombre d'apprentis suivant la formation du DEA a plus que doublé, passant de 649 à 997. ■

(1) Institut de formation d'ambulanciers.



Dans les Hauts-de-France et le Grand Est, les apprentis ambulanciers ne peuvent plus intervenir au sein d'un équipage.

PLUS QUE QUELQUES SOCIÉTÉS SUR LE TERRITOIRE

– La société gérée par Christophe Tetard s'est agrandie en janvier. Elle comprend aujourd'hui les ambulances Tetard basées à Wormhout, Gravelines, et Cappelle-la-Grande, les ambulances Naëls à Dunkerque, les Coudekerquoises Dewitte, les ambulances Express de Grande-Synthe et SOS de Gravelines.

- Ambulances Decae à Fort-Mardyck.
- Ambulances Foutreyn à Bergues et Hondschoote.
- Alerte ambulances à Hoymille.